



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

*Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase à être tenue le **MERCREDI LE 2 MARS 2022**, à 19h30, à la salle du conseil au complexe municipal à laquelle il y sera pris en considération les sujets suivants :*

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Période de réflexion et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation de la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité et demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier 2020 et 2021.
5. Clôture de la séance